

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

1^{ER} FEVRIER 2014 A NIORT

Présents : Sandrine Chambaud – Jean Dol – Andrée Gaubard – Arlette Ballanger – Lucienne Niogret – Arlette Chauveau – Danielle De Cock – Aubin François – Annie Berthoux – Wilfrid Gauthier – Noëlle Firmin – Liliane Monteau – Colette Royer – Rémy Chaudron – Liliane Vivier – Alain Cassart- Marie Louise Barel- Monique Le Roy – Nicole Forestier – Christiane Jourdain.

Excusés : Odette Bernardin – Patrick Maspeyrot - Annie Brion- Jacques Sériat – Françoise Dousset – Franck Berry – Geneviève Savin –

Absents : Aline Dubuisson – Chantal Bessière – Annick Jamonneau – Claudine Poupart – Marie Paule Fièvre – Nicolas Nau – Alexandre Goncalves.

Début de séance 14h

Sandrine Chambaud ouvre la séance sur une présentation des personnes présentes. Elle précise que nous sommes réunis pour entériner les nouveaux projets des statuts et du règlement intérieur du Comité Poitou Charentes en vue de les voter lors du prochain CA du 05 avril 2014 ou aura lieu une Assemblée générale extraordinaire.

Sandrine, Annie, Jean se relaient pour nous lire les articles, qui vont être approuvés ou modifiés comme suit :

STATUTS

Article 1 – DENOMINATION - Approuvé

Article 2 – OBJET : Approuvé

Article 3 – SIEGE SOCIAL : Approuvé

Article 4 – ORGANISATION DU COMITE : Modification

- La phrase : « Les Clubs sont représentés par des Délégués qui votent lors de L'Assemblée Générale pour l'élection du Bureau » sera mis à la ligne et soulignée

Article 5 – DELEGUES : Approuvé

Article 6 – LE BUREAU

- supprimer « il est rééligible sur proposition du Président »

- modifier la phrase « au cours de son mandat, il peut »

Par : Au cours de son mandat le bureau peut supprimer ou modifier ces délégations.

Article 7 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Modification de la dernière phrase :

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Article 8 – MEMBRES

8 – 1 Approuvé

8 – 2 Approuvé

8 – 3 Approuvé

Article 9 – EXCLUSION RADIATION DEMISSION

Modification du 1^{er} point :

Lire « Ceux qui auront donné leur démission par lettre adressée au Comité »

Ajouter :

Ceux qui n'auront pas renouvelés leurs licences.

Article 10 – ASSEMBLEE GENERALE

10.1 Point 2 :

Souligner la phrase « cette élection se fait par l'intermédiaire des Délégués »

Souligner et modifier la dernière phrase, lire :

« Toutes les décisions de l'AGO sont prises à la majorité des membres présents sauf : .2 du 10.1. »

10.2 : Souligner la phrase « Toutes les décisions de l'AGE sont prises à la majorité des membres présents. »

Article 11 : RESSOURCE DE L'ASSOCIATION

Modification du petit 2 :

De l'excédent de ressources procuré par les compétitions fédérales après déduction des frais.

Article 12 – REGLEMENT INTERIEUR

Modification de la 2eme phrase :

Ce règlement est destiné à fixer les différents points non précisés ou non développés par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

Article 13 – DISSOLUTION : Approuvé

Article 14 - FORMALITE : Approuvé

Article 15 - PRISE D'EFFET : Approuvé.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – OBJET : Approuvé

Article 2 – MEMBRES DU COMITE : Approuvé

Article 3 – LE BUREAU :

3.1 Généralités : [Modifier](#) « de 51% » par « d'au moins 51% »
[Ajout](#) à la fin de l'avant dernière ligne « dans un délai de trois mois par AGO »

3.2.2 Le Vice-Président : [Ajouter](#) « ordinaire » après Assemblée générale

3.3.1 Webmestre : Pour une meilleure visibilité, il est demandé que le site soit retravaillé

3.4 Election du Bureau : [au 2ème paragraphe lire](#) :

Le représentant de chaque liste doit la déposer auprès du secrétaire du Bureau, par lettre ou mail avec accusé de réception au plus tard le 31 mai.

Les autres points sont approuvés.

Article 4 : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

[1ère phrase lire](#) :

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire sur convocation écrite du Président ou à la demande express d'au moins 51% des Membres du C.A.

Les autres points sont approuvés.

Article 5 – L'ASSEMBLEE GENERALE

5 – 1 – Convocation : [Ajout sur la 1ère phrase, lire](#) :

Au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale, chaque Président de club doit recevoir par mail :

[Supprimer la dernière phrase qui est reporté au 5.2](#)

5.2 Rapports

[Ajouter cette phrase](#)

Les rapports seront mis en ligne sur le site internet du Comité, si possible, au moins une semaine avant la date de l'Assemblée.

[Enlever](#) « au moins 15 jours »

5.4.1 Election du Bureau

[Modification de la 2ème phrase, lire](#) :

L'élection du Bureau peut se faire à bulletin secret sur demande d'un délégué présent

5.4.2 Autres votes [Ajouter à la fin cette phrase](#) « Si un membre présent occupe 2 ou 3 fonctions différentes, par exemple membre du bureau et président de club, il aura autant de voix correspondantes. »

5.5 Délibération

[Ajouter à la dernière phrase](#) : le plus tôt possible.

Article 6 – COMPETITIONS

6.1 Fédérales :

Pour la papeterie, il faut faire une estimation, ce point [sera revoté le 5 avril](#). Actuellement, seulement les épreuves à 3 parties sont remboursées de la papeterie.

6.2 Départementales

[Modification de l'avant dernier paragraphe, lire](#) :

Après imputation des différents frais liés à l'épreuve (salle, arbitrage, coupes....) les résultats financiers du championnat seront partagés par moitié entre le club organisateur et le Comité.

Il est rajouté à cet article :

L'organisation de ces championnats départementaux ne doit pas pénaliser les joueurs du département souhaitant jouer.

6.3 Régionales

Ajout après « il aura lieu en Charente » :

Le Championnat Régional est ouvert à tous les joueurs du Comité dans la limite du nombre de places disponibles dans la salle prévu à cet effet. En cas de places limitées, c'est l'ordre d'inscription qui prévaudra.

Modification de l'avant dernier paragraphe, lire :

Après imputation des différents frais liés à l'épreuve (dalle arbitrage, coupes....) les résultats financiers du week-end seront partagés par moitié entre le club organisateur et le Comité.

6.4 Tournoi Homologué

Dernier paragraphe lire :

Le Club organisateur devra régler directement une redevance à la FFSc et une autre au comité (cf. annexe 1 Tarifs) et envoyer les résultats.

6.5 Autres épreuves :

(cf. annexe 1 Tableau des Tarifs) supprimer tableau.

6.6 Résultats des compétitions : ajouter fédérales)

Ajout au 2^{ème} tiret :

Au trésorier, les résultats sous forme papier, la facture et le chèque (à l'ordre du Comité) du règlement... .

Article 7 : REGLES DE FONCTIONNEMENT

7.1 Barèmes de licences :

Dernière phrase lire :

La répartition de la part comité est définie dans l'annexe 1 : Tarifs.

7.2 Barème des redevances aux compétitions

Supprimer tableau et lire annexe 1 Tarifs

7.3 Aides et indemnisations

Rajouter :

Finale Vermeils

Finale Interclubs

Elles sont précisées dans l'annexe 2 promotion et aides et l'annexe 3 défraiements

Article 8 : ARBITRES

Modification 1^{er} tiret, lire :

Recevoir l'approbation du bureau du Comité après un test concluant.

Article 9 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR : Approuvé

Annexe 1

Supprimer « pour les compétitions centralisées »

Interclubs : Il a été voté la solution 2, par 17 voix pour et 3 abstentions. Le tableau des 3 propositions est joint en pièce jointe

Championnat Départemental : Modifier 6,5€ par 4,5€ (9€/2)

Régional en Paires : Modifier 6€ par 4,5€

Annexe 2 :

Modifications :

Vermeil : mettre Finale championnat Vermeil

Championnat de France : 10 euros pour 100 kilomètres : aller au départ du Club

En ce qui concerne le championnat de France et le championnat du monde, dans observations mettre « Décision à prendre lors du CA précédant le Championnat Régional en votant une enveloppe globale »

Annexe 3 :

Vu l'heure tardive, et sachant que cette annexe est très importante et très discutée, nous avons décidé de retravailler dessus. Elle vous sera reproposée au prochain CA.

Au cours de ce long travail, il a été voté à l'unanimité la vente de pendules de scrabble classique et la vente ou don d'un vieil ordinateur.

Le point a été fait sur la participation des clubs pour la partie au profit des Restos du Cœur :

- Dolus
- Cognac
- St Jean d'Y

La séance est levée à 19h15.